

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial ou désignation du mélange	Purolite® A860S
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Date de publication	le 20-Décembre-2011
Numéro de version	02
Date de révision	le 12-October-2016
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	le 20-Décembre-2011

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées	Échange d'ions, absorbant et/ou catalyseur
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur	Purolite Ltd.	Purolite (Int.) Ltd.
	Llantrisant Business Park Llantrisant, Wales, UK CF72 8LF	11 avenue Delcassé 75008 Paris, France
Téléphone	+44 1443 229334	+33 1 4256 4563
Fax	+44 1443 227073	+33 1 4263 3826

Fabricant	Purolite 150 Monument Road Bala Cynwyd, PA 19004 États-Unis
	Téléphone +1 610 668 9090 Fax +1 610 668 8139

Fabricant	Purolite S.R.L. Str. Aleea Uzinei nr.11, 505 700 Victoria Judetul Brasov Roumanie 505 700
	Téléphone +40 26 824 3004 Fax +40 26 824 3002

Fabricant	Purolite (China) Co. Limited, Qianlong Economic Development Zone, Qianyuan Town, Deqing County, Huzhou City, Zhejiang, China 313216
	Téléphone +86 572 842 2908 Fax +86 572 842 5345

Personne à contacter	Coordinateur FDS
E-mail	msds@purolite.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence	+1 866 387 7344
	+1 760 602 8703

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

## Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Résumé des dangers** L'exposition à la poudre ou aux poussières peut être irritante pour les yeux, le nez et la gorge.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

**Pictogrammes de danger** Aucun(e)(s).  
**Mention d'avertissement** Aucun(e)(s).  
**Mentions de danger** Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Mentions de mise en garde

**Prévention**  
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
**Intervention**  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
**Stockage** Conserver à l'écart de matières incompatibles.  
**Élimination**  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

**Informations supplémentaires de l'étiquette** Aucun(e)(s).

**2.3. Autres dangers** Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Polyacrylate d'ammonium quaternaire	28 - 43	65997-24-2	-	-	
<b>Classification :</b>	-	-			
Eau	57 - 72	7732-18-5 231-791-2	-	-	
<b>Classification :</b>	-				

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

DSD : Directive 67/548/CEE.  
CLP : Règlement n° 1272/2008.

**Remarques sur la composition** Le texte intégral de toutes les phrases R et mentions H est présenté en section 16. Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Informations générales** En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Se rendre à l'air frais et rester calme. Consulter un médecin si les troubles persistent.  
**Contact avec la peau** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.  
**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.  
**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Contact avec les yeux: Le contact peut provoquer une irritation avec rougeurs, larmoiements, douleur et/ou troubles de la vision.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Appliquer un traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Risques généraux d'incendie</b>	Le produit n'est pas inflammable. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
<b>5.1. Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre ou du brouillard d'eau.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun connu.
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
<b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	
<b>Pour les non-secouristes</b>	Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Tenir à l'écart le personnel superflu. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
<b>Pour les secouristes</b>	Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage.  Déversements importants : Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Balayer ou pelleter la matière et la placer dans un récipient à déchets convenablement étiqueté. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.  Déversements mineurs : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
<b>6.4. Référence à d'autres rubriques</b>	Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Échange d'ions, absorbant et/ou catalyseur

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>8.1. Paramètres de contrôle</b>	
<b>Limites d'exposition professionnelle</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
<b>Valeurs limites biologiques</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
<b>Procédures de suivi recommandées</b>	Suivre les procédures standard de surveillance.
<b>Doses dérivées sans effet (DDSE)</b>	Indisponible.
<b>Concentrations prédites sans effet (PNEC)</b>	Indisponible.
<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Cette matière n'a pas de limites d'exposition établies.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Assurer une ventilation efficace. Assurer l'accès à une douche oculaire.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Informations générales</b>	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé.
<b>Protection de la peau</b>	
- <b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection pour prévenir tout contact cutané. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES. Délai de rupture: > 10 min (EN 374-3 Classe 1). Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.
- <b>Autres</b>	Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
<b>Risques thermiques</b>	Aucun connu.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Éviter le contact avec les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement important.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Billes.
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Billes.
<b>Couleur</b>	Blanche.
<b>Odeur</b>	Légèrement aminée.
<b>Seuil olfactif</b>	Indisponible.
<b>pH</b>	Neutre.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Indisponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Indisponible.
<b>Point d'éclair</b>	Indisponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Indisponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indisponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Indisponible.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Indisponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Indisponible.
<b>Densité relative</b>	1,04 - 1,09
<b>Solubilité(s)</b>	Aucun(e)(s).
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indisponible.
<b>Température de décomposition</b>	Indisponible.
<b>Viscosité</b>	Indisponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Indisponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Indisponible.
<b>9.2. Autres informations</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Contact avec des substances incompatibles. Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts. Acide nitrique
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Inhalation</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation. L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une légère irritation cutanée
<b>Contact avec les yeux</b>	Peut causer une irritation des yeux par contact direct.
<b>Ingestion</b>	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
<b>Symptômes</b>	Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux.
<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut causer une irritation des yeux par contact direct.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non classé.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non classé.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Non classé.
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Indisponible.
<b>Autres informations</b>	Indisponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Aucune information disponible.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Aucune information disponible.
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Indisponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible.

<b>Mobilité en général</b>	Aucune information disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballage contaminé</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
<b>Code des déchets UE</b>	Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>ADR</b>	14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.
<b>RID</b>	14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.
<b>ADN</b>	14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.
<b>IATA</b>	14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.
<b>IMDG</b>	14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Indisponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

## Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

## Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

## Autres réglementations UE

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

N'est pas listé.

## Autres réglementations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements ainsi qu'aux lois nationales correspondantes qui transcrivent les directives CE.

## Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Liste des abréviations

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).

PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).

PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB: zeer persistent en zeer bioaccumulerend.

### Références

Indisponible.

### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant. La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

### Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

Aucun(e)(s).

### Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

### Autres informations

Ce mélange est exempté d'enregistrement conformément aux dispositions des titres II et VI et de l'article 2, paragraphe 9 de REACH.

### Clause de non-responsabilité

Les informations incluses dans la présente Fiche de données de sécurité se basent sur les connaissances actuelles vis-à-vis du produit, ainsi que sur les exigences réglementaires et normes en vigueur. Elles concernent spécifiquement les exigences et normes d'hygiène, sécurité et environnement ; ne sauraient identifier tous les dangers associés au produit ou à son utilisation conforme ou erronée ; n'impliquent pas de garantie quant aux propriétés du produit ; et s'appliquent uniquement lorsque le produit est utilisé dans les applications indiquées en section 1. Ce produit tel que vendu n'est pas adapté à d'autres applications, toute autre utilisation de ce type pouvant entraîner des risques non mentionnés dans la présente Fiche de données de sécurité.